



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

POSTULAT

Le 17 juin 2019

Réponse de la municipalité au postulat du Groupe Verts et Ouverts intitulé "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse"

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Dans la séance du Conseil communal du 11 juin 2018, un postulat intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse » a été accepté et renvoyé à la municipalité pour rapport, conformément au règlement du conseil communal. Les conclusions du postulat invitent la municipalité :

- à réaliser un état des lieux ;
- à étudier l'opportunité de prendre toutes mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la Commune ;
- à présenter au Conseil un rapport sur ses réflexions et actions envisagées à court et moyen terme.

Tout d'abord, la municipalité tient à préciser qu'elle est sensible aux objectifs énoncés par le postulat, ainsi qu'aux recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en matière de pollution lumineuse. En effet, nul doute qu'une surabondance de lumière artificielle peut avoir des conséquences négatives sur le paysage, la diversité des espèces fauniques et florales ainsi que sur l'être humain.

Cependant, l'éclairage public se doit de répondre à différents objectifs de sécurité non seulement routière mais est également destiné à éviter des actes de vandalisme, voire à renforcer le sentiment de sécurité.

Soucieuse des impacts environnementaux, écologiques et financiers de ses infrastructures, la municipalité a établi, en 2018 déjà, par l'intermédiaire de Romande Energie SA, un concept d'éclairage public visant à réaliser un état des lieux général de l'éclairage public communal et à définir le potentiel d'économie d'énergie en modernisant ses installations.

Les résultats de cette étude ont permis à la municipalité de démarrer un programme de modernisation des infrastructures rythmé la plupart du temps par différentes opportunités liées aux travaux d'assainissement de services industriels quelconques. Les nouvelles technologies (LED) mises en place ont permis de réduire l'éclairage de 30% à 70% selon les cas, voire de l'abaisser ou le supprimer entre 23h et 05h00 par exemple. La Municipalité, favorable à cette démarche, étudie et identifie à quels endroits ce principe peut encore être réalisé, sans préjudice l'aspect sécuritaire et le bien-être des habitants.

La nouvelle technologie (LED) qui est mise en place sur la commune permet non seulement des économies d'énergies notables mais également une limitation de la pollution lumineuse. En effet, les LED ont la capacité d'optimiser l'éclairage vers le bas et le halo lumineux est fortement réduit. Elles permettent d'éclairer uniquement ce qui doit l'être et diminuent ainsi les conséquences négatives mentionnées ci-dessus. Cette technologie permet également un réglage de l'intensité de l'éclairage à chaque source lumineuse et non plus par secteur ou quartier.

De plus, il a été choisi des systèmes à émissions de lumière à tons « chauds » produisant peu de lumière « bleue », lumière étant défavorable à la faune nocturne.

Dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures actuel, établi sur la base du concept d'éclairage public précité, qui concerne quelque 526 luminaires, devront être changés, à moyen terme, 105 luminaires considérés comme vétustes. Le remplacement de l'ensemble des lampes à vapeur de mercure, initié en 2016, devrait être achevé en fin d'année 2019. Afin d'atteindre ces objectifs, la municipalité déposera certainement à l'approbation du conseil communal un préavis regroupant l'ensemble des interventions qu'elle entend mener ces prochaines années.


Aussi, le projet de réaménagement de la traversée du village et de ses abords permettra de redimensionner l'éclairage public de cet axe en veillant à répondre aux objectifs du postulat. Dernièrement, la municipalité a décidé d'éteindre totalement de 23h00 à 05h00 les éclairages publics récemment mis en place au chemin des Boulingrins.

Sur la base des mesures concrètes déjà prises et en considérant les objectifs fixés, ainsi que les moyens de les atteindre, la municipalité espère avoir répondu au postulat de Monsieur Roland Rapin, conseiller communal. Son intervention aura eu l'avantage de clarifier les mesures que la municipalité entend prendre afin de limiter la pollution lumineuse et ses effets.

La municipalité espère avoir répondu à ce postulat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner